

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 26 février 2026

Date de convocation : 12/02/2026

Date d'affichage : 03/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à vingt et une heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, M. BOUTY Anthony, Mme CHEVALIER Anick, Mme BROUSSE Vanina, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : Mme BOUTET Frédérique, M. PÉTUREAU Jean-Paul, **Absent :** M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme MEILLAT Marie-Odile.

Objet : attribution d'une subvention pour les frais de formation au BAFA

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Mlle COHADIER Lisa, étudiante en deuxième année de BTS communication, et qui suit actuellement en plus de son cursus scolaire une formation au BAFA. Elle sollicite l'attribution d'une aide financière de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'attribuer une aide de 100 euros pour les frais de formation au BAFA.

Fait à St-Maurice-des-Lions, le 26/02/2026,

Pour extrait conforme, le 03/03/2026,

Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE

David CHEVALIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

AR Prefecture

016-211603378-20260226-2026_26_02_008-DE
Reçu le 06/03/2026